



# CONCESSION DE TERRAIN

dans le Cimetière Communal

Répert. 387

Concession N° : 685

Le Maire de la commune,

Vu la demande présentée par M. BOUDET Antoine, demeurant 18 Passage Boudin à Paris ( 20° )

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de M. BOUDET Antoine, son oncle

### ARRÊTE :

Article premier. — Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée une concession de perpétuelle annéer à compter du six mars mil neuf cent soixante deux de deux mètres superficiels.

Article 2. — Cette concession est accordée à titre de (1) :

— concession nouvelle.

~~— renouvellement de la concession accordée le XXXXX XXXXXXXXXX et expirant le~~  
~~— continuation de la concession accordée le XXXXXXXXXX et expirant le~~

Article 3. — La concession est accordée moyennant la somme totale de CENT CINQUANTE NOUVEAUX FRANCS qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° 00 179 du 6 mars 1962

Article 4. — Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Article 5. — ~~Un~~ exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en Mairie, le six Mars mil neuf cent soixante deux

Le Maire,

Enregistré à Paris  
 le 10 Mars 1962 Cse 2  
 Reçu de la somme de 150 francs  
 Le Receveur de l'Enregistrement,  
M. J. J. J.



*Aléel*

Le Concessionnaire;

*Boudet*

(1) Rayer les mentions inutiles.